

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 44.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

LES LÉGITIMISTES

ET LA CONFÉRENCE DALLEMAGNE

Personne ne doutait que M. Dallemagne fut de la race des vaillants. Il a conquis dimanche de nouveaux titres auprès de tous ceux qui aiment les âmes fières et les nobles caractères. C'est un vrai légitimiste qui nous rappelait certaines appréciations de républicains en vue, que nous allons rappeler.

Vous souvient-il de l'interpellation de Marcère à propos de la composition du ministère du 16 mai : Bethmont est à la tribune. Il parle de la légitimité qui, dans la coalition des partis monarchiques réunis à ce moment, aurait, dit-il, courbé la tête. Elle ne l'a jamais courbée, s'écrie M. de la Rochefoucauld, duc de Besaceia. — On a pu lui couper la tête, ajoute M. de la Rochette, mais on ne la lui fera jamais courber, et M. prince Léon : Elle ne l'a courbée dit-il, que lorsqu'on l'envoyait à la guillotine ; et enfin M. de la Billais de compléter la note en confirmant le dire de son collègue.

C'est alors que M. Bethmont répond : l'honorable duc de Bisaccia a raison : je me suis servi d'une expression qui n'est pas juste, quand j'ai parlé de légitimité ; et il me rendra cette justice que depuis six ans que nous vivons côte à côte, dans les assemblées de notre pays, jamais il n'a entendu sortir de ma bouche une parole qui ne fut pas une parole de respect pour ce parti auquel il appartient. Par conséquent, je retire le mot, je respecte le parti légitimiste parce qu'il a une foi, tandis que les autres partis n'ont que des appétits. (Applaudissements à gauche). *Officiel*, 17 juin 1877.

Et cinq jours après cet incident, alors qu'on discutait à la Chambre des députés la question de la dissolution et qu'on s'étonnait de l'attitude de M. Léon Renault ancien préfet de police du 24 mai, qui aurait été disait-on, disposé à cette dernière date, à faciliter l'entrée du roi dans Paris, M. Renault montait à la tribune et repoussant cette imputation de contradiction dans ses opinions. Il donnait un démenti à M. de St-Paul qui avait déclaré tenir l'information d'un légitimiste ; et l'ancien préfet de police ajoutait : dans ce parti honnête je défie qu'il se trouve un homme pour venir soutenir publiquement une assertion aussi inexacte. (*Officiel*, 21 juin 1877.)

Voilà l'honnêteté des légitimistes proclamée par un républicain.

Le lendemain de ce jour, un autre républicain, M. Laboulaye parlait de leur *abnégation*, et voulant honorer son parti, il ajoutait : il n'y a pas si loin d'un légitimiste à un républicain qu'on veut bien le dire communément. Il est vrai que la république de M. Laboulaye et bien loin de ressembler à celle des Ferry, des Farre, des Billot, des Cazot, des Freycinet, des Gambetta et autres Jules.

Cette dissemblance est considérable sur des principes fondamentaux qui sont la base de toute société au regard surtout de cette liberté, dont a parlé M. Dallemagne et sur laquelle piétinent avec tant de complaisance les républicains du jour. Mais au point de vue des finances, des budgets, des charges publiques, peut-on dire que les hommes de l'école de M. Laboulaye présenteraient plus de garantie que ceux de l'école fatale de Ferry, Cazot, Freycinet, et Gambetta ? Peut-on croire qu'avec M. Jules Simon et ses collègues, on essaierait de remonter cette pente si rapide qui nous conduit aux emprunts, aux augmentations d'impôts, à la ruine ? Qui le pense sérieusement. L'expérience n'en a-t-elle pas été faite ?

Il est bon de se rappeler à ce propos, le témoignage récent et peu suspect, que rendait à la Restauration, un député des plus compétents, qui ne passait pas pour légitimiste, M. Haentjens. Il s'agissait de la loi sur les contributions directes et sur les taxes assimilées de l'exercice 1880. L'honorable représentant soutenait un amendement ayant pour but de réduire le chiffre de la contribution foncière et d'en faire une répartition différente. Or, voici ce qu'il disait :

Sous la Restauration pendant seize ans et demi, le budget est parti de 920 millions et il est arrivé à un milliard 50 millions. L'augmentation annuelle n'est que de 1%. Il faut avouer une chose, ajoute M. Haentjens, c'est que nous ne nous retrouverons jamais sur notre chemin, devant une somme qui présente un si faible *incrementum*. On ne le trouvera dans aucun pays. Toutes les fois qu'on se livre à l'examen des finances de la Restauration, on est obligé de rendre justice aux hommes qui, à cette époque, gouvernaient le pays. (*Officiel*, 16 juillet 1879.)

Souhaitons aux administrateurs d'aujourd'hui, souhaitons surtout à la France que nos enfants et les leurs, s'ils en ont, ne les accablent pas un jour de leurs reproches ! Que n'ont-ils pas dit de certains adversaires qui les critiquent, que d'échos ont répété la formule : *le cléricalisme, voilà l'ennemi*. Or, il se trouve qu'ils sont obligés de rendre justice à la vérité ; et, quand on parle de courage et de patriotisme, le nom des zouaves pontificaux de Charette se présente immédiatement à l'esprit. Voyez ce qu'on lit au *Journal officiel* du 18 janvier 1880.

On discute la proposition du républicain Duvaux, ayant pour objet l'abrogation de la loi des 20 mai et 3 juin 1874 sur l'aumônerie militaire ; M. de Kerjégu rappelle qu'à Loigny, à Patay, au Mans, une poignée de croyants, amoncelés autour du drapeau du Sacré-Cœur, a sauvé, en mourant, l'honneur de la France. Si, ajoute l'orateur, en présence de la mort sans rien, rien après, le froid sentiment du devoir, suffit au patriotisme de l'honorable M. Duvaux, que nous devons croire, puisqu'il le dit, nous croyons et nous avouons sans pusillanimité, que mieux, beaucoup mieux que cette cause secondaire, qui ne correspond nullement à la divine origine, à la destinée immortelle des âmes, oui, nous croyons que l'espoir d'une patrie céleste, d'une éternelle récompense, peut mieux déterminer et entraîner le soldat à sacrifier tout ce que l'on possède de bonheur et d'espérances à vingt ans, vingt-cinq ans et trente ans ! *Ah ! mon Dieu !* n'est-ce point là, en effet, le cri suprême des soldats tombant frappés à mort !

M. de Kerjégu achève son discours avec cette élévation d'idées, cette noblesse de caractère et ce souffle de vrai patriotisme qui émeut et entraîne ses adversaires eux-mêmes. Nous voyons alors M. Duvaux lui-même répondre ainsi : Mais qui donc a contesté, dit-il, la valeur des zouaves pontificaux ? Sur plusieurs champs de bataille, en 1870, ils ont su vaillamment mourir. *Nous l'avons reconnu*. Pourquoi ne reconnaissez-vous pas vous-même que les libres-penseurs savent se battre et mourir tout comme vous. Veuillez donc nous accorder, à nous aussi, le sentiment du patriotisme.

Il y aurait certes bien d'autres choses à relever, au profit de ceux qu'on attaque aujourd'hui, les légitimistes, les cléricaux et au profit du gouvernement paternel dont ils ont, à bon droit, conservé le souvenir et le culte. Les républicains auraient pu tempérer les regrets de ces derniers par le respect qu'ils auraient montré pour les choses respectables, pour la religion, qui est toujours une force et une consolation, pour les traditions françaises qui resteraient l'honneur du pays, malgré les calomnies révolutionnaires, pour les droits fondamentaux et constitutionnels comme la liberté, la vraie, celle de l'enseignement, de la conscience, l'inviolabilité du domicile et de la propriété, pour la bonne conduite des finances, le souci du bien public qui exige impérieusement la réduction des charges toujours croissantes.

Ils semblent préférer tout sacrifier à une popularité de mauvais aloi qui leur impose des bouleversements stériles et ruineux plutôt que des réformes utiles et fécondes ; souvent dans un intérêt particulier, des substitutions de personnes coïncidant avec des augmentations de traitements et de pensions ; des satisfactions d'appétit et de convoitises plutôt que de bonnes solutions de principes. Qui dira le nombre de places créées pour les favoris, les suppléments de traitement attribués aux heureux du moment. Qui nous communiquera l'échange des explications et conditions auxquelles ont donné lieu les cartes de circulation fournies aux honorables pour faciliter leurs pérégrinations sur les chemins de fer.

Ces préoccupations personnelles et mesquines des hommes du jour ramènent aux figures et aux caractères des autres temps. On se souvient alors des bienfaits de la royauté, de son alliance féconde avec le peuple, dont elle était la protectrice et l'amie, sans phrase et surtout sans vaine, sans hypocrite protestation.

On s'explique alors qu'on accoure auprès des orateurs comme M. Dallemagne, qui savent comprendre la générosité française, la noblesse des sentiments et qui, même au milieu de certaines vivacités d'expressions, parlent le langage de l'honneur, du patriotisme en même temps que celui de la liberté.

A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

Foi, Espérance. — Dimanche soir la foule envahissait l'église de Saint-Jean. Après avoir entendu le brillant

plaidoyer de M. le baron Paul Dallemagne, en faveur de la Liberté ; l'émuante improvisation de M. le comte Héliou de Barême, rappelant ce qu'avait fait la monarchie française pour la liberté et indiquant le seul qui pouvait nous la rendre, on venait encore écouter l'orateur chrétien, l'ardent apôtre de la charité.

Et ce peuple à genoux invoquait avec confiance Dieu, la source de toutes libertés. Il lui demandait la force pour les défendre, la sagesse pour les mériter.

Aveux précieux. — Dans une étude de la *Revue politique et littéraire* sur le *Kulturkampf*, nous trouvons le passage suivant : « Le plus puissant homme d'Etat de notre époque est obligé de reconnaître qu'il n'a pu avoir raison du catholicisme, après avoir voulu l'écraser... »

« Le résultat le plus digne de remarque de ces dix années de lutte acharnée est que le parti cléricale en sort fortifié, accru, plus confiant en lui-même... C'est ainsi que tout ce que l'Etat fait de trop contre l'Eglise se retourne contre lui. Il n'y a pas de plus sûr moyen de la fortifier ; les violences aussi bien que les taquineries mesquines lui profitent... Cette leçon mérite d'être méditée par nos législateurs. S'ils se faisaient les plagiaires de la politique ecclésiastique de M. de Bismarck, au moment même où celui-ci se voit forcé de la désavouer, on peut dire qu'ils auraient des yeux pour ne pas voir. »

Ces lignes sont signées : « E. de Pressensé. »

M. Albert Duruy — a publié un ouvrage qui a pour titre : *L'Instruction publique et la Révolution*. Nous voudrions voir ce livre entre les mains des détracteurs de l'Instruction publique en France avant 1789. L'auteur avec ce talent et la loyauté qui le distinguent, trace un tableau saisissant de tout le mal fait par la Révolution.

L'Eglise et la royauté donnaient toute leur sollicitude à l'éducation du peuple, et cela, dès le moyen-âge. Veut-on savoir ce que coûtait au commencement du dix-huitième siècle ces petites écoles primaires répandues par toute la France ? Vingt millions qui en vaudraient quatre fois autant de nos jours. Le chiffre est avoué par un ennemi, par Condorcet dans son rapport à la Convention.

En 1560, les Etats-Généraux demandèrent que « fussent tenus les pères et mères à peine d'amende d'envoyer leurs enfants à l'école. » Et Louis XIV, lui-même, répéta en 1698 les mêmes injonctions libérales.

Que répondront à cela nos folliculaires ignorants qui prétendent que la France ne date que de 1789. Savez-vous ce qui date de cette époque ? L'asservissement de nos vieilles libertés.

Vaillant preux. — Hyacinthe Loyson a fait sa petite réclame, afin de réunir le plus grand nombre d'auditeurs à sa conférence de dimanche dernier, dans la salle du Cirque d'Hiver. Son escarcelle s'est remplie de ce que son prestige a perdu. Les places étaient chères et si la première était bourrée, il ne reste rien du second.

La haine de ce détroqué contre l'Eglise, sa mère, est telle que par la violence de son langage, cet apostat bouffi d'orgueil a été hué par ceux-là mêmes qu'il voulait convaincre.

Y aura-t-il satisfaction ? — Les habitants du quartier St-Polycarpe sont indignés des actes de vandalisme que nous avons signalés la semaine dernière, et nous apprenons que la protestation suivante, couverte d'un millier de signatures, a été remise à M. le maire de Lyon.

Monsieur le Maire de la ville de Lyon,

C'est avec une très vive émotion que nous soussignés, habitants du quartier de la Croix-Paquet, avons vu enlever le 18 de ce mois, la croix qui donne son nom à la place et que depuis tant d'années, nous et nos enfants, regardions avec respect.

Aussi, Monsieur le Maire, protestons-nous hautement, et en nombre, avec toute l'énergie de nos âmes, contre cette mesure que vous avez dû autoriser, et l'acte qui vient de faire disparaître un précieux souvenir du passé et un emblème cher à notre foi.

C'était déjà avec beaucoup de peine que nous avions assisté à l'enlèvement de la statue de saint Joseph, dans le jardin de l'ancien séminaire, pourtant nous n'avions pas élevé la voix.

Mais la disparition de cette croix, en révoltant nos consciences, nous fait un devoir de protester, afin que personne ne puisse croire à notre indifférence.

Dans l'espoir que la réprobation générale des habitants du quartier de la Croix-Paquet vous fera revenir sur votre décision, nous avons l'honneur, Monsieur le Maire, de vous saluer.

Lyon, le 19 avril 1882.

Nous espérons que M. le docteur Gailleton voudra bien se souvenir du temps où jeune lévite du Temple, il se prosternait et adorait la croix. Il donnera des ordres, afin qu'après les travaux de voirie achevés, on remplace comme souvenir historique, notre modeste fontaine et sa colonne de granit surmontée de la croix, emblème de la vraie liberté.

L'estime des honnêtes gens l'emportera-t-elle sur le fragile appui des frères et amis ?

Nous le verrons bien !

Union générale, Union nouvelle. — Plusieurs de nos lecteurs s'adressent à nous et nous demandent des renseignements sur la situation actuelle de ces sociétés.

Souvent déjà, nous nous sommes occupés de ces questions et nous avons donné pour devise à tous les intéressés : Confiance, espérance. Afin de ne pas tomber dans des redites inutiles, nous prévenons que nous aurons soin d'informer nos

lecteurs de tout ce qui pourra les intéresser, soit au sujet des formalités à remplir, soit encore au sujet des délais à courir, soit enfin des mesures prises en leur faveur.

Est-ce un progrès ? — Les dernières élections municipales donnent un résultat que n'avaient pas prévu nos opportunistes. Le bon sens reprend le dessus et nous permet d'espérer un revirement plus complet encore.

Il nous revient, d'autre part, que beaucoup d'électeurs républicains s'aperçoivent qu'ils sont le jouet, le marionnettiste de quelques intrigants affamés, lesquels n'ont souci de leurs électeurs qu'avant l'approche des urnes et s'en soucient après autant que des neiges d'antan.

Un exemple s. v. p.

Budgétivore. — Dans le discours qu'a prononcé, à Lyon, le citoyen Madier de Montjau, nous trouvons une perle. Le député de Valence est, on le sait, un des trois questeurs de la Chambre. A ce titre, il reçoit des contribuables une rente annuelle d'une trentaine de mille francs : « Quand je vois chacun préoccupé de se faire une situation ; quand je vois tant de gens s'inquiéter si leur lit sera bon ; quand je vois tant de gens pendus à leurs députés pour se faire donner des places... je dis que nous ne sommes pas encore en République. »

Voyez-vous ce repu, ce satisfait traiter le peuple qui travaille, le peuple qui n'a pas toujours du pain à manger, mais qui est le peuple qui l'a élu, de quelamateur !

Société de prévoyance. — Nous remercions vivement les personnes qui ont bien voulu nous adresser des documents au sujet des sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

Nous pourrions, dans un prochain numéro, traiter de cette question et l'apprécier au point de vue des intérêts vrais de la classe ouvrière que conseillent encore les idées d'ordre et d'économie.

Nous espérons démontrer la sagesse des institutions de ces sociétés qui sont une si grande garantie pour l'avenir des familles.

Cynisme opportuniste. — Dans une commune du département de Saône-et-Loire, le maire, un radical de la plus belle eau, a cru devoir laisser l'école communale. Quelques pères de famille, soucieux des intérêts de leurs enfants, ont immédiatement fait approprier un immeuble quelconque pour recevoir les dignes institutrices et leurs élèves.

Notre maître et seigneur a refusé d'accepter ce local sous prétexte qu'un ruisseau passe à quelque distance de la construction. Des médecins, consultés à cet effet, ont déclaré formellement que ce ruisseau ne pouvait être un obstacle et que le bâtiment, ainsi que les dispositions données, présentaient toutes les garanties d'hygiène.

Devant cet avis favorable, savez-vous ce qu'a répondu ce maire facétieux poussé dans ses derniers retranchements ?

« Eh bien, je ne veux pas de sœurs dans ma commune et je n'en aurai pas. »

Marianne lui doit bien au moins un bout de ruban violet. Il est vrai que cela est tellement commun aujourd'hui.

Nous prévenons ces pères de famille que leurs droits ne sont pas prescrits, et que pour l'ouverture d'une école libre, la loi de 1850 peut encore être appliquée.

Ils ont à inviter l'inspecteur d'enseignement primaire de venir visiter le local, accompagné d'un médecin, et faire un rapport contradictoire. Si l'inspecteur primaire se refuse à cette invitation, ils peuvent le sommer d'avoir à s'y rendre et ensuite en référer au conseil départemental.

Rome. — M. de Scholzer a été reçu en audience solennelle, comme représentant de l'Allemagne auprès du Saint-Siège.

Après avoir témoigné sa haute satisfaction de voir les relations diplomatiques rétablies entre l'Allemagne et le Saint-Siège, Sa Sainteté a exprimé la confiance qu'il avait de voir amener la paix religieuse qu'il désire. Le Pape s'est alors entretenu longuement avec le nouvel ambassadeur.

Résistances. — NN. SS. les archevêques et évêques s'occupent ardemment de guider les fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs au sujet de la loi du 28 mars.

Plusieurs de ces pasteurs ont déjà, soit par lettre pastorale, soit dans les instructions formulées, encouragé ce mouvement. Bien des comités sont formés, et, sous l'inspiration d'hommes généreux et dévoués, nous verrons s'ouvrir des écoles libres d'où Dieu ne sera pas banni. Nous pouvons encore espérer pour nos enfants une instruction conforme à la religion et aux vieilles traditions de la France.

L'Ecole sans Dieu

ET LES OUVRIERS

Samedi dernier, l'Eclair parlait des familles pauvres et du tort considérable que la nouvelle loi sur l'enseignement allait leur faire en les forçant de donner elles-mêmes à leurs enfants la connaissance de la lettre du catéchisme, comme en leur ôtant la faculté de disposer du travail de leurs enfants.

Aujourd'hui nous parlerons de l'impression qu'ont éprouvée tous les Français, à part un très petit nombre, quand ils ont vu exclure Dieu de la loi sur l'enseignement.

La formule : *Instruction gratuite, obligatoire et laïque* traînait depuis beaucoup d'années dans les journaux républicains. Les orateurs de clubs ou de réunions la répétaient ; les communes voyageuses de la Marianne tâchaient de la répandre dans les plus chétives communes avec le même soin que dans les grandes villes, afin de provoquer, s'il avait été possible, un mouvement populaire en faveur de l'adoption de ladite formule.

Tant d'efforts restaient complètement inutiles ; il ne se produisait pas l'ombre d'un mouvement populaire à l'égard de la célèbre devise présentement assez agréablement aux oreilles des ouvriers, soit de la ville, soit de la campagne. L'instruction obligatoire leur convenait bien moins ; elle soulevait une foule de répugnances parmi eux. L'instruction laïque ne leur agréait pas du

tout. Pour les moins réfléchis, instruction laïque voulait dire *exclusion des Frères*, et cela paraissait déjà très mauvais. Pour ceux qui, par une lecture plus intelligente et plus assidue, pénétraient le fond des projets maçonniques, instruction laïque signifiait : *exclusion du catéchisme, de l'histoire sainte, de la prière et du crucifix des écoles*, chose qui semblait on ne peut plus désastreuse pour l'éducation des enfants. « Nous avons tant de peine à les faire obéir avec l'aide de la religion, disaient ces pauvres ouvriers ; si on nous prive de ce secours, que deviendrons-nous ? »

Ce qui m'étonne, c'est que, sachant les desseins de la République à l'égard de la laïcité, les populations ouvrières aient voté pour des candidats républicains.

Celui qui veut s'expliquer ce phénomène, doit se mettre bien en face de la situation des groupes des travailleurs depuis 1871 jusqu'à 1882. Ils sont allés vers la République moitié par la nature naturelle du caractère français, moitié par persuasion.

Le gouvernement qui existe de fait est presque toujours sûr de voir se rallier à lui la plus forte partie des Français qui ne l'aimaient pas au début : ainsi en a-t-il été pour la République actuelle. Existait de fait sous Thiers et Mac-Mahon, elle avait commencé à réunir autour d'elle, de 1871 à 1873, une grande quantité d'ouvriers précédemment bonapartistes ; cette masse s'accrut formidablement lorsque la Chambre eut proclamé la République d'une manière officielle.

Le Français est un peu comme le tournesol. La majorité de la population travailleuse se tourna aussitôt vers le soleil de la République.

Ce soleil se levait brillant, il promettait une belle carrière. Calme, prospérité, travail suivi et lucratif, exemptions des guerres de l'Empire : voilà ce que l'ouvrier apercevait dans le mot de République. En outre, la passion d'égalité qui tourmentait le Français était satisfaite, par la conservation du suffrage universel et l'espérance d'amener le gouvernement à être plutôt le gouvernement des pauvres que celui des riches. Puis, la République était une nouveauté pour la génération actuelle, et il est facile, chez nous, de persuader qu'on fasse l'essai d'une nouveauté en matière de gouvernement. Ce qui est nouveau est beau, dit le proverbe.

On comprend que les craintes des ouvriers touchant la République ne fussent pas un contrepoids aux tentations séduisantes, décidés à essayer loyalement la République. Que ce gouvernement pût leur imposer, dans l'avenir, l'instruction laïque, ils ne le pensaient pas ; en tout cas, c'était de l'avenir, cela, et ils ne sont pas habitués à prévoir de si loin. Au jour le jour, telle est la politique des ouvriers conservateurs passés au camp du républicanisme.

La loi Ferry vient de tomber sur eux comme un coup de foudre. Ils sont littéralement stupéfaits quand ils apprennent que la loi sur l'instruction obligatoire et laïque vient de passer au Sénat comme à la Chambre, et qu'il ne reste plus qu'à l'appliquer. Ils ont peine à en croire leurs yeux et leurs oreilles. « Ce n'est pas possible ! » avaient-ils dit souvent. Maintenant cela est. Jusque-là, la persécution s'est tenue dans les hautes sphères, si on peut parler ainsi ; elle descend, à présent, dans les plus humbles chaumières, et nous nous en félicitons. L'ouvrier de la campagne, qui ne s'était pas ému suffisamment du renvoi des Jésuites et des ordres religieux, s'émeut pour ses enfants. Quoique non appliquée encore, cette loi a démolie déjà la République actuelle dans nos villages. Elle tend à pervertir l'enfant en le séparant de Dieu ; c'est une chose visible et palpable ; la sollicitude des pères et des mères ne s'y laissera pas tromper ; les journaux républicains ne pourront pas égarer, sur ce point, le bon sens de nos populations, comme ils l'ont égaré sur d'autres.

Qu'on le sache : les élections futures se feront toutes sur cette question, et nous sommes assurés du succès. Nous regrettons seulement que la République, dans sa sagesse, n'ait pas donné plus tôt cet excellent terrain d'élections aux habitants de nos campagnes ; il y a longtemps qu'elle serait au rang des défunts. Mais elle ne perd rien pour attendre. Elle apprendra, à ses dépens, ce que c'est que des pères et des mères chrétiens. Protester par la voie du scrutin est aisé. L'élection triomphante de M. Voynet-Martin comme conseiller général, dans le canton de Tarare, avec 3,508 voix contre 1,500 accordées à M. Pinchon, candidat radical, partisan de la laïcité des écoles, n'est que le premier anneau d'une chaîne de victoires successives que l'avenir nous promet. Protester en se laissant conduire en prison n'effraye pas les parents chrétiens. « On me mènera en prison si l'on veut, me disait hier un père de famille religieux, mais on n'aura pas mes filles dans ces écoles laïques ». Et la mère s'écria : Je me ferais massacrer avant de les envoyer là-dedans. Allons ! République, aimable République, commencez la persécution contre les parents chrétiens et contre les petits enfants chrétiens. Cette persécution est digne de nous, parce qu'elle est vile et lâche. Commencez ; nous verrons qui sera vaincu, plus vous augmenterez la haine qu'on a pour vous, plus vous préparerez votre chute et nos applaudissements.

P. FLEURY.

ROCHEFORT ET LA LIBERTÉ

Henri Rochefort a une manière tout à fait personnelle de comprendre et de pratiquer la liberté.

On se tromperait grandement, si l'on s'imaginait que cet apôtre enragé de la liberté la veut pour tout le monde. Loin de laisser à chacun la faculté d'agir à sa façon, il ne permet même pas qu'on puisse penser autrement que lui. Pourtant, s'il est une liberté qui soit inoffensive et qui ait droit de cité parmi les hommes, c'est bien celle de penser. Que dans mon *for* intérieur je pense blanc ou noir, vert ou jaune, rouge ou bleu, j'estime que personne n'a rien à y voir, vu que je ne trouble, en général et en particulier, ni la tranquillité publique, ni la digestion du citoyen Rochefort.

L'échappé de Nouméa ne trouve pas, paraît-il, cette doctrine de son goût. Mais cet esprit est si bien né pour l'opposition et la contradiction, qu'il serait fort étonnant qu'il en fût autrement.

Quand il plaide *pro domo sua* et défend la cause des forçats et des pénitenciers du bagne, la liberté ne permet pas qu'on mette seulement le bout du nez dans ses affaires, mais dès qu'il s'agit de celles des autres, la liberté permet d'y fourrer le nez tout entier et même autre chose.

Si la République française renvoie chez eux pour les faire nourrir par le pays qui les a produits, des personnages comme Cypriani, Hartmann et Lavroff, dont elle n'a que faire, Rochefort n'a pas assez d'anathèmes et de malédictions pour condamner et flétrir, au nom de la liberté, cette violation du droit, cet odieux et tyrannique abus de la force brutale ; mais, si elle chasse, de maisons à eux appartenant, des religieux, des citoyens, de vrais Français qui n'avaient commis d'autres crimes que celui de prier Dieu et de secourir leurs semblables, elle ne fait que prior devoir. Tout ce qu'il lui reproche, c'est d'avoir tardé trop longtemps, et d'avoir permis ou toléré qu'ils rentrassent chez eux.

Au nom de la liberté, il réclame pour tous le droit d'association, excepté pour les cléricaux qu'il exclut du droit commun, au nom de la même sacro-sainte et indivisible liberté.

Mais où l'amour de Rochefort pour la liberté prend des proportions colossales, c'est lorsqu'il juge à propos de protester contre le relâche des théâtres et le repos accordé par les directeurs aux artistes, pendant les trois derniers jours de la semaine sainte.

Ce citoyen tient ses plaisirs en si grande estime, qu'il ne saurait permettre aux autres de prendre les leurs. « Messieurs les acteurs et les artistes, vous auriez peut-être envie de dormir ou d'aller vous reposer pour vous délasser un peu de douze mois de travail et de fatigues sans débrider un seul instant, ce serait bien juste et bien raisonnable, mais la liberté ne le permet pas, » Rochefort vous le déclare : hâtez-vous de remonter sur les tréteaux, recommencez vos frasques, parce qu'il lui plaît de venir ce soir et cette nuit au spectacle. »

Ce qui finit de faire enrager cet ami de l'humanité souffrante, c'est que pendant ces temps, les églises restent ouvertes et qu'il est loisible aux artistes comme au public d'y faire apparition.

M. Rochefort ne peut tolérer un pareil abus. Il est tout à fait contraire à la liberté de la pub et les artistes puissent aller à l'église et entendre la messe. N'est-ce pas une tyrannie de faire payer cinq centimes la faculté d'entendre un sermon quand pour deux sous, on peut acheter l'*Intransigeant*. Mais ces satares de cléricaux ont le diable dans le corps, pour faire venir l'eau au moulin et soutirer l'argent du public. Après avoir fait fermer les théâtres sous prétexte de crucifiement, ils ouvrent leurs églises pour obliger tout le monde à y entrer !!

Mais où Rochefort, dépasse le comble de la plaisanterie et atteint le *nec plus ultra* de l'intolérance, c'est quand après avoir blâmé le repos des artistes, il trouve à redire sur le motif qu'on lui donne.

Comme despotisme absolu, c'est d'un fini achevé. L'autocrate de toutes les Russies ne trouverait pas mieux. Bientôt on ne pourra plus prendre ses plaisirs pour le motif qu'on voudra et il faudra aller demander à ce capitaine du bagne, au nom de qui ou de quoi, il est permis de se réjouir. Dans tous les cas, ce ne sera pas au nom de Boudha, de Mahomet ou du Christ, qu'il ne reconnaît pas. A moins de le faire en l'honneur de défunt Blanqui, de Mlle Ferré qui ne l'est pas moins, ou de Trinquet qui vient de mourir, on sera fort exposé à ne pas le rencontrer.

Pour un ami de la liberté, nous trouvons cette prétention passablement tyrannique. Que serait-ce donc, s'il ne l'était pas... ?

Rochefort, peut sanctionner le vendredi-saint avec tous les Jérômistes et tous les porcivores de la libre-pensée, c'est son affaire ; mais qu'il condamne ceux qui ne le font pas, c'est ce qui sort de la notion généralement admise de la liberté. Qu'il l'ait perdue pour son compte, nous n'en serions pas surpris le monde du monde.

De la part de celui qui pendant la commune poussait tous les jours à la destruction de l'Hôtel de M. Thiers et au pillage des églises, rien ne saurait être étonnant. Rochefort peut tant qu'il voudra parler de liberté, il ne trompera personne ; chacun sait à quoi s'en tenir sur le libéralisme de l'ancien rédacteur du *Mot d'Ordre* et de la *Lanterne*.

LAURENT.

CE QU'ON REPROCHE A LA MAGISTRATURE

Un ancien magistrat, dont le savoir est apprécié de tous ceux qui l'ont entendu dans ses fonctions d'avocat général, M. H. Fourchy, vient de publier des *Observations sur la suspension de l'immovibilité de la magistrature*, qui jettent une vive lumière sur les mobiles qui ont inspiré le dernier projet de réorganisation judiciaire présenté par M. Humbert, garde des sceaux, et qui font toucher en quelque sorte du doigt les conséquences funestes qu'entraînera la suppression du principe de l'immovibilité. L'on ne saurait douter en effet aujourd'hui, après le vote de la commission, que ce grand principe, sur lequel reposent les garanties des justiciables, ne soit bientôt sacrifié à la Chambre d'abord, par le Sénat ensuite, et que le pays n'ait prochainement à contempler une nouvelle ruine.

Mais plus ce résultat est probable et certain, plus il est intéressant d'apprécier à sa juste valeur le reproche que l'on adresse à la magistrature actuelle de ne pas être en communauté d'idées politiques avec le gouvernement républicain. Que vaut ce reproche tant de fois répété ? M. de Fourchy nous le dit en des termes qui ne laissent subsister après eux aucun doute :

Les corps judiciaires ont été établis pour appliquer les lois à tous les Français, sans acception de personne. Les hommes qui sont actuellement en fonctions et qui sont si ardemment attaqués rendent, tout le monde le reconnaît, justice à tous et assurent aux personnes, à la propriété, à l'honneur des citoyens, des garanties telles que leurs ennemis eux-mêmes rendent hommage à leurs vertus. Il est de leur devoir de conserver leur indépendance à l'égard du gouvernement, et le juge qui subit la pression des ministres est déshonoré. Gardez-vous donc de croire que les tribunaux aient pour mission de faire exécuter les ordres du pouvoir politique, et sachez quelle est la politique que l'on reproche aux magistrats de n'avoir pas servie. Ce n'est pas la vraie politique, celle qui ne connaît que la France et se dévoue à son pays, quelle que soit la forme du gouvernement. La politique que l'on veut imposer aux magistrats est la politique d'un parti, du parti qui est actuellement en possession du pouvoir. Ce n'est même pas la politique du parti républicain, c'est la politique d'une fraction de ce parti ; c'est la politique d'une coterie. Depuis douze années, trois hommes ont présidé aux destinées de la France, M. Thiers, M. le maréchal de Mac-Mahon et M. Grévy. Depuis trois années, M. Grévy a cinq fois modifié la composition de son ministère. Chaque fois ces modifications ont été déterminées par une variation de la politique. Les questions politiques et les personnes dévouées à la politique gouvernementale n'étaient pas, le 31 janvier, les mêmes que le 1^{er} janvier 1882, et l'esprit politique qui donnait satisfaction au ministère du 1^{er} janvier offensait le ministère du 31 janvier. La magistrature n'a pas tenu compte de ces variations, et comme tous ou presque tous les partis républicains se sont succédés au pouvoir et qu'elle n'a subi la loi d'aucun d'eux, ils lui ont tous gardé rancune, chacun d'eux espérant constituer à son heure une magistrature complaisante.

C'est pour faire cette besogne mauvaise, pour faire entrer la politique dans l'ordre judiciaire, qui ne devrait jamais la connaître, que l'on veut supprimer l'immovibilité ; pas pour

autre chose. Le résultat sera, il est vrai, la ruine même de la justice ; mais peu importe : les passions des partis auront été satisfaites, et ce sera un parti en principe de l'immovibilité judiciaire, qui leur aura donné cette satisfaction. C'est ce que M. Fourchy fait aussi remarquer fort spirituellement :

« En 1882, la destruction de la magistrature française sera votée sur la proposition de M. Humbert, garde des sceaux, ancien professeur de la Faculté de droit de Toulouse, ancien procureur général à la cour des comptes, partisan en principe de l'immovibilité des magistrats. »

Nous avons failli succomber en 1871 sous les coups de la bête : nous étouffons maintenant sous l'étreinte des cuis-tres.

LE BON CITOYEN DE TARARE

Tarare vient d'avoir successivement deux élections : il s'agissait, d'une part, de rapetasser le pauvre Conseil municipal de la commune, et d'autre part, de nommer un conseiller général du département.

Ces deux élections nous ont révélé bien des choses charmantes sur Tarare. Nous y avons vu, en effet, des conseillers municipaux élus par 46 et 34 voix sur 2412 votants, accepter l'adversité d'un certain imperturbable. Que serait-il advenu si le chien d'un certain marchand de *pattes*, porté, dit-on, comme candidat par des électeurs facétieux, eût accepté lui aussi son mandat ? C'est à se perdre en conjectures.

Une deuxième chose charmante, mais à un autre point de vue, c'est l'élection au Conseil général de M. Sonnerie-Martin, contre le citoyen Pinchon, adjoint, par 2000 voix de majorité. Cet éclair de bon sens aura-t-il réellement déchiré le brouillard épandu par les farceurs politiques sur la population autruche si spirituelle de la ville de Tarare ? Pour l'honneur du chef-lieu de canton et la bonne administration de ses affaires, nous voulons bien l'espérer.

Que les gens sensés ne l'oublient point : ce n'est pas seulement leur droit de prendre la direction de la chose publique, c'est leur devoir. C'est trahir une ville que de la laisser aux mains des brouillons.

Enfin, une troisième charmante découverte, — nous n'en voulions pas croire notre lognante de chroniqueur, — c'est la découverte d'un *signor Benito Barlerino, francisco-Mexicano* ; ce qui veut dire français du Mexique, et Mexicain de France ; Mexicain, quand il parle ou écrit le français, et français quand il parle du Mexique ; Mexicain dans ses boniments pharmaceutiques, et français par la farine qu'enveloppe le boniment.

Vrai ! nous le croyions enterré, ce brave homme, bel et bien enterré civilement, dans le parfait ridicule qu'il avait conquis jadis dans son équipée contre les deux anciens curés de Tarare.

Il paraît que, dans sa religion, si on ne sort pas du tombeau, on revient de plus bas, et que les balourdises mènent à un certain genre d'immortalité.

Donc, M. Barlerin de Tarare n'est pas mort, pas mort du tout, car il journalise encore.

Curieux de savoir à quelle période psychologique se trouve le docteur Barlerin, nous avons minutieusement examiné... ses produits, c'est-à-dire, son journal, le *Bon Citoyen*. Le numéro du 23 avril nous est tombé sous la main, et nous sommes obligés d'avouer que nous n'avons pas eu la main heureuse. Le mal est resté incurable ; il a même fait des progrès.

Mêmes symptômes, mêmes tendances et mêmes faits. Fièvre intermittente, pouls rapide, irrégulier ; cauchemars anti-cléricaux lourds et désordonnés ; respiration pénible et saccadée ; sueurs littéraires abondantes, diurnes et nocturnes ; expectorations périodiques, versicolores...

Mais, pardon ! lecteurs, j'oubliais que jadis M. Barlerin m'a accusé de ne rien entendre à la médecine. Donc, parlons simplement français, — ce que ne saurait faire le citoyen Barlerin, — et cueillons en passant les saules perles enchaînées dans les deux coquilles infolio de l'huître hebdomadaire du 23 avril.

Le *Bon Citoyen* de M. Barlerin est un véritable non-sens ; car il n'est bon pour personne : ni pour M. Pinchon qu'il a recommandé aux électeurs faute de mieux, ni pour M. Louis Sonnerie-Martin « candidat du parti clerical et des frères ignorants » ; deux hommes nuls, dit-il ;

Ni pour la « coterie du Guinde » dont il recommande pourtant les candidats, ni pour « les deux ordres moraux et les monarchistes de toutes couleurs » ;

Ni pour « M. Freppel, le fougueux député du Finistère », ni pour son curé de St-André, qu'il essaye d'insulter avec l'esprit des autres... naturellement.

Il est « franchement religieux » mais les cléricaux sont ses « pires ennemis » ;

Il veut « continuer sa marche à la conquête de toutes les libertés, surtout et avant tout, de la liberté religieuse » ; mais, en même temps, il veut qu'on impose de force la loi brutale du tyran Ferry contre la conscience des enfants et la liberté des pères de famille.

Il blâme celui-ci, critique celui-là, vilipende ses ennemis, appelle ses amis *maladroits* ;

Il vote pour M. Pinchon contre M. Sonnerie, et avoue cependant que ce dernier « servira mieux la cause républicaine » par ses votes contre la République que M. Pinchon par ses « votes pour » (sic.)

Un vrai mollusque solitaire baillant au soleil d'une République idéale, qui aurait pour pilastres, ministres, préfets, électeurs, candidats, journalistes et sujets, M. Barlerin tout seul.

Voilà l'homme, et voilà le journal. On assure qu'entre eux deux ils ont 40 abonnés.

C'est beaucoup. Surtout si l'on considère avec quelle finesse de raisonnement M. le Rédacteur en chef distribue la lumière à ses spirituels lecteurs. Quelques fragments :

« Aussi franchement religieux que nous sommes républicains, nous avons combattu la candidature cléricale de M. Louis Sonnerie-Martin, parce que nous estimons que les cléricaux sont aussi dangereux pour la religion chrétienne, que les républicains de la coterie du Guinde le sont pour la République. »

LES COUTEAUX D'OR

PAR
PAUL FÉVAL

Nous devons dire ici que depuis quelque temps les allures de M. le vicomte Henri de Villiers avaient changé.

Pourtant, ces choses ne le regardaient en rien assurément. Il n'avait jamais vu le comte Albert de Rosen.

Il approuvait du bonnet les endroits dramatiques et servait le thé discrètement, à petit bruit. Bref, jamais gentilhomme ne se donna l'air plus parfaitement dégagé de toute préoccupation que M. le vicomte Henri de Villiers pendant le récit de Georges Leslie.

Une fois, il murmura à l'oreille de la marquise en montrant Héléne :

— Mais voyez donc comme ma belle cousine prend ce roman au sérieux !

— Ah ! non ami, répondit la marquise, elle a raison : c'est charmant... charmant ! quelles aventures il vous arrive dans ces pays-là ! Je sais bien à quoi notre Héléne pense : elle regrette les beaux chevaux de Carmencita !

Henri de Villiers essaya de sourire.

Les vicomtesse s'avouait toutes au fond du cœur que leur dévouement, en un cas très pressant, eût été peut-être jusqu'à sacrifier la robe de soie et même la mantille ; mais la chevelure !

Surtout une chevelure tombant jusqu'aux talons ! On n'en fait plus guère à Paris.

Il y eut une baronne poussant qui se dit bravement : « J'aurais fait cela ! » Mais cette baronne portait une natte de dix louis.

— Mon Dieu ! dit M. de Villiers, la baronne en a été quitte pour se coiffer à la Ninon.

— Nous avons Mme la duchesse de Riva, ajouta la marquise ; ces messieurs la proclament éblouissante ; elle porte les cheveux courts et n'en est pas moins belle.

— C'est demain son grand bal, fit le vieil O'Brien ; ce sera splendide, mesdames, à ce qu'il dit.

La marquise réclama le silence et Georges Leslie poursuivit :

— Quelques minutes après, le mayor et Towah galopèrent dans la prairie.

Towah tenait le cheval du mayor par la bride.

Carmen était sans doute à sa fenêtre, écoutant le pas des chevaux qui allaient mourir dans les herbes. Depuis lors, le comte Albert n'a jamais entendu la douce voix de Carmencita.

Tant que dura la nuit, ils coururent. Au lever du jour, les collines couvertes de forêts qui accompagnaient le cours du rio Gila se montraient au lointain.

— Nous avons marché jusqu'ici droit au nord, dit Towah : faut-il tourner à gauche vers le Golden-Dagger ? faut-il tourner à droite pour gagner les Etats du nord-est ?

— Nous allons à Baltimore, répondit le comte Albert.

Towah, sans mot dire, changea la direction du voyage.

Aux confins de la plaine, ils prirent deux montures fraîches dans un troupeau de chevaux demi-sauvages. Ils ne ralentirent leur course qu'après avoir mis le rio Gila entre eux et ceux qui pouvaient les poursuivre.

— Ménageons nos chevaux, dit Rosen ; passé le sierra de los Mimbres, nous ne trouverons plus de troupeaux.

— On vend des chevaux à Santa-Fé, répondit l'Indien.

Le comte sourit tristement et murmura :

— As-tu de l'argent pour les payer ?

Towah tira de sa ceinture une longue bourse pleine d'or et la fit sonner.

— Pendant que Towah attendait le mayor au pied du rempart, la nuit dernière, dit le Pawnee, cette bourse est tombée près de lui, du haut de la tour.

Le comte joignit les mains et prononça le nom de Carmen dans son cœur.

Tantôt à pied, tantôt à cheval, les voyageurs traversèrent la chaîne des Osiers (Mimbres) et l'autre branche des montagnes rocheuses. Rosen se fit raconter plus d'une fois en chemin la triste histoire d'Ellen.

Towah n'avait ni les idées ni les mœurs de nos civilisations, il arrangeait les faits à sa manière. Rosen traduisait son récit.

Voici ce qui avait dû se passer à Baltimore :

Quand le Français que Towah appelait la Langue-Dorée, et à qui je donnerai le nom d'Edouard, arriva à Baltimore, Ellen attendait depuis plus d'un an déjà.

Les lettres que Rosen lui avait écrites n'étaient point parvenues à leur destination. Ellen était inquiète sans doute. Je

ne vous répéterai point qu'Ellen était très-belle ; ceux d'entre vous qui ne l'ont point connue n'ont qu'à jeter un coup d'œil sur le charmant visage de Mlle Boistrudan ; on dirait les deux sœurs. Le Français Edouard la vit et l'admira.

Je suis en France, je reçois ici l'hospitalité chez la veuve d'un gentilhomme français ; cela seul m'obligerait à modérer mes paroles, mais je n'en ai pas besoin. Rosen aime et respecte la noblesse française sans se dissimuler qu'au sein de cette noblesse il existe des membres indignes.

Edouard était gentilhomme ; Edouard avait commis au préjudice de Rosen, dans la Sierra-Nevada, un vol lâche et perfide.

A Baltimore, Edouard se rendit coupable d'un mensonge odieux.

Il s'introduisit dans la famille Talbot ; il parla, je dois noter cette circonstance qui lui servit de passeport, il parla de Paris ; il prononça des noms amis, surtout un nom plus cher que les autres ; il parla de Mme et de Mlle de Boistrudan.

— Comment ! s'écria ici la marquise, cet homme était donc de notre connaissance ?

Ce ne fut pas Georges Leslie qui répondit.

Le vicomte Henri de Villiers prit la parole d'un ton bref et sûr de son fait :

— Chère cousine, dit-il en clignant de l'œil à l'adresse de la marquise, tout ce que M. Leslie vous raconte là est de la plus exacte vérité. Vous sentez bien que je n'ai pas été sans connaître les détails de cette déplorable histoire. A moins que M. Leslie ne tige formellement le contraire, je vous dirai le nom de M. Edouard, mais à vous seule !

Le vieux général O'Brien leva sur Henri de Villiers un regard stupéfait.

Georges Leslie répondit avec calme :

— Je n'exige rien, monsieur le vicomte, cette histoire est à vous comme à moi, plus qu'à moi, peut-être, car je crois que vous l'avez sue le premier.

Le vicomte Henri salua de la main et envoya à Leslie un très-gracieux sourire.

Leslie lui rendit son salut avec son sourire, mais le sourire de Leslie était froid et légèrement railleur.

— Mistress Talbot et sa fille, reprit-il, vivaient fort retirées depuis la mort si malheureuse du chef de la maison. Cet Edouard dont M. le vicomte sait le nom comme moi (Henri secoua la tête d'une manière affirmative et le vieil O'Brien s'agita sur son siège), cet Edouard fut admis chez les dames Talbot.

(A suivre).

Quelle finesse! M. Barlerin défendant la religion contre M. Louis Sonneroy-Martin! Tarariens, tenez-vous les côtes, s. v. p.! Et sachez que M. Barlerin est aussi franchement républicain que religieux; il l'a dit.

Citons toujours :

« La religion de Jésus-Christ est excellente et ses principes sont admirables; mais elle a sa place dans les églises; les cléricaux lui font le plus grand tort (décidément il y tient) en voulant la mettre à l'école, dans les rues et sur les places publiques! C'est par leur intolérance et leur intempérance de langage que les cléricaux détruisent la religion (bis!) car les principes religieux n'ont rien à redouter des libres-penseurs et des athées sous un régime de liberté et d'égalité.

« Voilà pourquoi nous combattons le cléricisme! »

A la comédie on dirait :

« Voilà pourquoi votre fille est muette. »

Quant à nous, nous ne combattons pas le citoyen Barlerin; il sait si bien se suicider à coups de plume d'oie, que nos traits ne perceront qu'un journal inanimé.

Les cléricaux de Tarare n'auront qu'à répliquer par un simple *De profundis!*

Toutefois, encore un mot, pour montrer au public combien le bon goût de M. Barlerin est à la hauteur de sa finesse de raisonnement.

Que M. le curé de St-André nous pardonne de prendre sa défense, nous savons qu'elle est inutile pour les gens sensés; mais la sottise mérite sa récompense.

Donc, M. Barlerin, après avoir lancé à M. Louis Sonneroy-Martin, dans la deuxième colonne de son journal, une insulte plus digne d'un charretier que d'un homme qui se respecte, se fait écrire une lettre malhonnête où l'on traite M. le curé de St-André de *patti, chiffonnier, marchand de pattes*.

Tout cela, parce qu'une bonne femme se permet de vendre quelques débris et d'en offrir le prix à M. le curé pour payer les dettes de la nouvelle église.

Mon Dieu, M. Barlerin devrait bien ne pas oublier à la troisième page de son *Bon Citoyen* ce qu'il a dit à la première, où il s'écrie avec emphase :

« Rendons à ces ennemis séculaires (les prêtres) de nos joies terrestres, à ces moroses de la société, avec la suppression du traitement que leur sert l'Etat, le droit de vivre à leur guise avec les ressources que leur fourniront leurs fanatiques partisans. »

(Bon Citoyen, 1^{re} page, 4^e colonne).

Si MM. Chapiron consentent à être de « fanatiques parti-

sans » de M. le curé de St-André, il est temps qu'elles s'ingénient à trouver des ressources, puisque la suppression est à nos portes

D'autre part, l'argent gagné à vendre des chiffons nous paraît pour le moins d'aussi bon aloi que celui qu'on peut recueillir en vendant de la farine jaune préparée, on sait comment, sous le nom ronflant de *farine mexicaine*.

Qu'en pensez-vous, bons Tarariens?

A. DUBEC.

TRIBUNE DES ŒUVRES

ÉCOLES LIBRES

Nous croyons devoir faire connaître quel a été le chiffre des souscriptions reçues jusqu'à ce jour par le Comité pour les écoles catholiques de Lyon, le reliquat actuellement en caisse et la somme nécessaire au soutien des écoles congréganistes libres dans les paroisses pauvres de l'agglomération lyonnaise.

Du 1^{er} octobre 1881 au 24 avril 1882, toutes les sommes encaissées se sont élevées à..... 88.882 50
Les allocations payées pendant le même laps de temps ont atteint le chiffre de..... 68.124 95

Le reliquat disponible au 24 avril 1882 était de 20.757 55
Cette somme est insuffisante pour faire face aux dépenses de l'année. L'expérience a prouvé que le concours à prêter aux paroisses de Lyon exigeait 140.000 fr. par an. Nous avons reçu 88.882,50; il manque donc 51.117,50.

Nous demandons cette somme à nos concitoyens avec une entière confiance dans leur charité. Ils ont compris qu'assurer aux familles ouvrières la possibilité de faire instruire leurs enfants en chrétiens, c'est conserver à la puissance paternelle son libre exercice; c'est protéger la liberté la plus sacrée; c'est faire pour la famille et la patrie des sacrifices aussi méritoires que féconds.

Lyon, le 25 avril 1882.

P. BRAC DE LA PERRIÈRE, vice-président.
GAIRAL, secrétaire.

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

Dans sa dernière leçon, M. l'abbé Ducrost a fait la monographie du glacier moderne, il a expliqué ses origines, les différents systèmes admis pour rendre compte de sa marche, le transport par le glacier, parfaitement assimilable à un fleuve, des débris descendus des sommets voisins, le dépôt des moraines frontales et latérales.

Appliquant ces faits d'observation aux glaciers anciens, il a démontré que la théorie glaciaire pouvait seule expliquer

les formations des environs de Lyon, alluvions anciennes, terrains ératiques et Lehm.

Il a exposé ensuite les divers arguments proposés par les partisans de la théorie diluvienne, a montré leur insuffisance et conclu en faveur de la théorie glaciaire qui est aujourd'hui inattaquable, grâce aux travaux d'un grand nombre de savants remarquables, parmi lesquels il convient de citer M. Falsan.

Le mardi, 2 mai, à 1 h. 1/4, M. l'abbé Ducrost, traitera dans sa conférence : des causes de l'époque glaciaire; continuation de la pierre taillée; époque moustérienne.

BIBLIOGRAPHIE

Nous recommandons à l'attention de nos lectrices un charmant ouvrage dû à la plume si exercée de M. l'abbé Périgaud. Dans l'histoire de l'Eglise, dans l'histoire des peuples, nous trouvons à chaque page ces traits d'héroïsme de la femme chrétienne. Il importe de les indiquer, de les rappeler, afin de montrer la puissance de la vertu, du dévouement.

Cécilia ou une héroïne des catacombes.

L'auteur de ce très intéressant volume pose lui-même cette question : « Pourquoi avons-nous intitulé ce récit : *Cécilia* et non pas *Sainte Cécile*? » Et il répond : « C'est que l'histoire véritable ne souffre pas de fiction, et qu'il nous a cependant fallu avoir souvent recours à la fiction afin de combler les lacunes laissées sur ce point par les documents authentiques. Ensuite, nous désirions donner à ce récit une certaine tournure dramatique qu'il comporte d'ailleurs si bien; et il nous eût été impossible de le faire sans introduire sur la scène différents personnages et événements secondaires dont ne parle pas l'histoire. » Qu'ajouter à ces paroles? L'économie du livre de M. l'abbé Périgaud y est indiquée clairement. Disons pourtant que l'auteur a exécuté son plan d'une façon très heureuse; que s'il a recours à la fiction, il ne néglige cependant pas l'histoire; que ses récits joignent à une couleur locale fort bien rendue une grande exactitude pour les mœurs, les coutumes, les lieux. Disons enfin que M. l'abbé Périgaud n'a pas écrit ce livre dans la seule pensée de donner une restitution de la société romaine dans les premiers siècles de l'Eglise; ce qu'il a voulu surtout, c'est montrer le rôle de la femme chrétienne dans une société malade, et donner en exemple aux femmes de notre temps celle qui a brillé dans le troisième siècle d'un si vif éclat.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes.
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCIEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

OMBRELLES

HAUTE NOUVEAUTÉ

ENCAS sergé, cuir, manche ivoire..... 12 fr.
PARAPLUIE sergé, cuir, manche ivoire..... 13 50

Maison CÉLU, 2, Rue Saint-Côme, LYON

Seule dépositaire du parapluie marqué LE ROBINSON, soie pure, ne se coupant pas dans les plis.

Tout parapluie Robinson, coupé et usé au bout d'une année d'un usage normal, est recouvert GRATIS sans contestation.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

Médaille d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)
Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment Paris, Vve Pacquet, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15
Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

BONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX

V. FOURNIER, Rue Confort, 14, LYON

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT
Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie
FAVIER SIMON
ROCAILLEUR
Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole
56, Rue de Trion, au 2^e
(Lyon-St-Just).

CONTRE ANÉMIE
Chlorose, manque d'appétit
Prendre le **VIN BERTRAND**
Tonique par excellence
PHARMACIE DES ARCHERS
55, place de la République

FER ENCAUSSE
SOLUTION TITRÉE DE **FER BICARBONATÉ**
Guérit : Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Epuement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.
Il ne se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.
PRIX DU FLACON UNIQUE : 3 fr. 50
Vente dans toutes les bonnes Pharmacies
Vente en gros et Dépôt général :
Contallier, Paër & C^{ie}
45, FAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS
LYON : Vente en gros : Cherblanc, Lestra, Faivre; au détail : Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazade et Daloz, Monvenoux, Lioras.

BON VIN BIÈRE, CIDRE
naturel à s'y méprendre, obtenu avec la préparation hygiénique de GARDÈS, à Belaygue-Penne (Tarn), seul inventeur — Dose et instruction pour un hectolitre, franco contre 4 fr. mandat-poste, aux instituteurs, franco en gare pour 5 hectolitres, 13 fr., pour 10 hectolitres, 20 fr.

ARMES DE CHASSE ET DE TIR
FABRIQUE ET RÉPARATION
FOURNITURE ET ÉCHANGE
Canon Choke-Bored à longue portée
J. MULLER, 20, rue d'Algérie, LYON.

CHOCOLAT-MENIER
LE VÉRITABLE
NOM

LEÇONS
d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)
Prix modérés
S'adresser à l'Agence Fournier rue Confort, 14, sous le n° 1216.

TIMBRE CAOUTCHOUC
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET
SUCCESSION
LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des LAITIÈRES du Rhône les BEURRES tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITIÈRES DU RHÔNE.
Beurre extra-fin, genre Joigny, le kilogramme 5 fr.
Beurre fin de table, le kilogramme..... 3 50
QUALITÉS ESTAMPILLÉES

HERNIES sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandage. Dr GAILLARD, q. Charité, 1. Lyon.
Sage-Femme
Maison d'accouchement tenue par M^{lle} Jeannin, 3, rue de la Platière, Lyon. Pensionnaires. — Soins les plus assidus. — Discretion assurée. — Consultations. — Chambres. — Se charge de placer les enfants.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE
Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres de la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que
LE SAUVEUR DES ENFANTS
Ce précieux remède se trouve chez son Inventeur L. BERTRAND pl. de la République, 55
DÉTAIL : Pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14
Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 12; Pharmacie Basset, rue Saint-Alexandre, 9, à Saint-Just.
A Grenoble, Pharmacies Chatrousse et Marcel; A Saint-Etienne, Pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes Pharmacies.
Prix : 2 fr. 50 c.